

TABLEAU SYNTHÈSE : SOCIÉTÉ CIVILE: BUFORDI, GREM, ONICIV, ONA, ODEP

Question	Réponse type 1	Proportion	Réponse type 2	Proportion	Autres
<p>1. Êtes-vous familiers avec le cadre général de la passation des marchés en RDC? ARMP, DGCMP, Cellules, CRD. Dans quelle mesure y existe-t-il un risque que ces structures se retrouvent en situation de conflit d'intérêt? METTRE L'EMPHASE SUR L'INSTITUTION NORMATIVE/DE RÉGLEMENTATION (EN % DE RÉPONSES) (a)</p>	<p>Risque de conflit d'intérêt au niveau de CGCMP :</p> <p>Le risque que ces structures se retrouvent en situation de conflit d'intérêt existerait dans la mesure où au sein d'elles, notamment les Cellules qui compteraient parmi ses membres des personnes ayant des liens familiaux, fraternels, amicaux avec certains candidats et ce, de nature à motiver un traitement de faveur dans l'attribution des marchés publics à ces derniers.</p> <p>Les risques de conflit d'intérêts dans le chef de l'ARMP sont les suivants :</p> <p>1) Lorsqu'elle participe au processus de passation des marchés particulièrement dans la publication sur son site des avis d'appel d'offres, des avis rectificatifs ou additifs, des avis d'attribution provisoire ou des rejet des offres non retenues. Une erreur dans son chef peut avoir des conséquences dans le</p>	60%	Non	20%	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre à l'AC de pouvoir poster directement elle-même les avis d'appel d'offres et les autres documents de passation des marchés sur le site de l'ARMP ; - Que l'ARMP rédige une circulaire interdisant cette pratique.

	<p>processus d'un marché qui peut entraîner des recours en appel que l'ARMP connaît.</p> <p>2) Le fait d'être chargée du contrôle a priori de la procédure de conclusion des contrats de partenariat publics privés, incompatibilité de la mission de traitement des contentieux et de contrôle à postériori.</p> <p>Les risques de conflit d'intérêts dans le chef de la DGCMP sont les suivants :</p> <p>3) Le fait qu'elle participe, par le biais de ses experts, à la préparation des dossiers d'appel d'offres auprès des autorités contractantes, à l'analyse des offres dans les commissions d'analyse des offres auprès de ces dernières.</p> <p>4) Le fait d'être impliquée dans le suivi d'exécution de certains marchés.</p>				
2. Comment êtes-vous informés des projets de marchés du Gouvernement?	Parle le site web www.mediacongo.net et le site web de l'ARMP	100%			- Vulgariser le site de l'ARMP.
3. Avez-vous déjà songé à vous porter candidats à l'obtention d'un contrat du Gouvernement?	Oui	50%	Non	50%	

4. Vous êtes-vous déjà portés candidats à l'obtention d'un contrat du Gouvernement?	Oui	50%	Oui	50%	
5. Comment pourrait-on caractériser le dialogue entre le secteur privé, les prestataires de service, la société civile et le Gouvernement en ce qui concerne les marchés publics? a. Existant? b. Ouvert? c. Fluide? d. A améliorer? e. Utile? f. Consultatif? g. A posteriori?	b	20%	d	80%	- Mettre en place un cadre permanent de dialogue et de concertation au niveau de l'ARMP.
6. Ind. Sub. 10 a : D'après vous, comment le secteur privé y compris les associations professionnelles, la société civile, les établissements universitaires perçoivent-ils l'ouverture et l'efficacité du dialogue et de la collaboration Gouvernement et secteur privé? (en % de réponses). a. Ouverture b. Efficacité			Quasi inexistant et inefficace.	80%	- Calendrier précis, canaux de communication et mécanisme de concertation ; - Suivre la mise en œuvre des recommandations

<p>7. Pourquoi serait-on portés à croire que la concurrence entre les différents acteurs est inégale?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisances en ce qui concerne l'exigence de transparence par une faible publicité soit le non-respect de délai requis. - Le gré à gré l'emporte ; - Difficultés d'accès au financement ; - Non-respect des procédures ; - Corruption. 	80%			
<p>8. Quel est l'obstacle majeur à la participation aux marchés publics?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rigidité des conditions de participation ; - Faible capacité des acteurs privés à participer à la commande publique ; - Difficultés d'accès au secteur bancaire soit aux services financiers ; - Incapacité technique des acteurs privés ; - Méfiance des acteurs privés dans le système de passation des marchés publics ; - Opacité et corruption ; - Absence d'information; - Absence de formation; 	60%			
<p>9. Est-il possible que plusieurs acteurs ne participent pas aux marchés publics parce qu'ils jugent les procédures trop complexes?</p>	<p>Oui Surtout les PME (les petites et moyennes entreprises) et les entreprises informelles</p>	100%			Mettre en place les critères moins rigides de sélection dans certains cas.
<p>10. Quels sont les obstacles principaux à la participation du</p>	<p>a. Difficultés d'obtenir du</p>	20%			

<p>secteur privé :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Difficultés d'obtenir du financement (garantie de soumission, de bonne fin, caution pour avances, exécution) b. Délais de paiement c. Clauses contractuelles inexistantes, floues, déraisonnables d. Mécanismes de recours inadéquats, inefficaces, inexistantes, non dignes de confiance e. Supervision de l'exécution qui est arbitraire 	<p>financement (garantie de soumission, de bonne fin, caution pour avances, exécution) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> b. Délais de paiement ; c. Supervision de l'exécution qui est arbitraire ; d. Autres. 				
<p>11. Ind. Sub 10b</p> <p>Selon vous, quelle est la perception de toutes les entreprises de la RDC sur les conditions actuelles du marché des acquisitions publiques?</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Excellentes b. Bonnes c. Passables d. Mauvaises e. Très mauvaises <p>Et pourquoi? (en % de réponses).</p>	<p>e. Très mauvaises</p> <p>Parce que :</p> <p>Elles pensent que les marchés sont octroyés sur base de corruption, de copinage, d'accointances familiales ou politiques</p> <p>Les organes d'administration des marchés (Cellules de gestion des projets et des marchés publics, ARMP, DGCMP et DPCMP) ne fonctionnent pas de manière efficiente.</p>	<p>40%</p>	<p>c. Passable étant donné que ces conditions relèvent approximativement des règles et normes qui régissent</p>	<p>40%</p>	<p>b</p>

			le secteur des marchés publics.		
12. Quel est l'endroit ou les opérateurs économiques, la société civile et les autres parties prenantes s'adressent en premier pour obtenir l'information sur les marchés publics? Quels seraient les autres endroits ou ils s'adressent/consultent de manière subsidiaire?	En premier : Site web www.mediacongo.net et www.radiookapi.net	40%	Subsidaire : Journaux, site web de l'ARMP et des autorités contractante.	60%	
13. Ind. Sub. 9c S/Point f A votre connaissance, est ce que les citoyens (groupes/associations de citoyens) sont-ils impliqués dans le processus de passation des marchés? A quelles étapes en particulier et à quel titre? a. Planification b. Ouverture c. Évaluation des offres et adjudication d. Gestion et exécution du contrat Il est acquis que cette implication des citoyens consiste en consultation, observation et suivi	Aucune	60%			

<p>14. Ind. Sub. 13c Vous est-t'il arrivé d'exercer votre droit de recours dans le cadre de la passation des marchés? Estimez-vous que le système actuel est efficace? Comment peut-on en améliorer l'efficacité?</p>	<p>Oui, il m'est arrivé d'exercer mon droit de recours dans le cadre de la passation des marchés. Oui, le système est efficace. On peut l'améliorer en : Le vulgarisant ou le faisant connaître auprès des entreprises, de la société civile et du grand public; Réduisant les délais de traitement des recours au niveau comité de règlement des différends de l'ARMP ; Sanctionnant les cas de non-exécution ou de non-respect des décisions du CRD.</p>	20%			<ul style="list-style-type: none"> - Vulgariser ou le faire connaître auprès des entreprises, de la société civile et du grand public; - Réduire les délais de traitement des recours au niveau comité de règlement des différends de l'ARMP ; - Sanctionner les cas de non-exécution ou de non-respect des décisions du CRD.
<p>15. Ind. Sub 13c Le système de contestation et de recours est-t'il digne de confiance (en % de réponses)</p>	oui	40%			
<p>16. Ind. Sub 13c c Est-ce que les décisions relatives aux recours sont pertinentes (en % de réponses).</p>	Oui, en général. D'autres sont constables et ont été attaquées au Conseil d'État.	60%			
<p>17. Ind. Sub 14c Selon vous, quelle est la proportion d'entreprises qui distribuent des cadeaux</p>	Elevée 70%	80%			

destinés à assurer l'obtention de contrats publics?					
18. Vous est-il arrivé, dans le passé, de distribuer des cadeaux destinés à assurer l'obtention de contrats publics? (en %).	Oui	60%			
19. Ind. Sub 14d Est-ce que vous êtes informés du programme de lutte contre la corruption mis en œuvre par le Gouvernement? Quelles sont les composantes de ce programme qui vous semblent être les plus importantes? Quelle est votre opinion sur l'efficacité des mesures de lutte contre la corruption (en % des réponses)	Non, pas de programme	40%			- Mettre en place un programme de lutte contre la corruption.
20. Ind. Sub 14c Quelles sont les organisations de la société civile qui exercent un audit et un contrôle sociaux? Comment sont-elles perçues dans le public? Solides et crédibles ou bien à l'opposé?	Les organisations de la société civile : L'observatoire de la dépense publique (ODEP) Groupe de Réflexion et d'Échanges sur les marchés publics en RDC, association sans but lucratif (GREM asbl); Bureau de Formation et de Recherches pour un Développement Intégral (BUFORDI). Solides et crédibles	80%			

<p>21. Selon vous, quel serait un exemple précis de l'environnement favorable pour que les organisations de la société civile jouent un rôle significatif comme tiers garants de la passation des marchés, y compris des moyens clairs de participation et de rétro-information promus par le gouvernement?</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1) Impliquer la société civile dans l'évaluation du système et dans les structures du secteur de marché public 2) Organiser un cadre réglementaire objectif et transparent ; 3) Encourager un dialogue régulier et constructif permettant en permanence plus d'ouverture dans le cadre précis de la recherche des informations sur les marchés publics par les acteurs de la société civile auprès des organes du système de passation des marchés publics (Cellules, DGCMP, ARMP) soit de l'échange des données pertinentes avec ces acteurs publics dans le but de faciliter la collecte effective des informations et/ou données proprement dites recherchées ferment de la transparence dans la redevabilité ou la responsabilité. 4) Implication des organisations de la société civile œuvrant dans les sphères des autorités contractantes dans l'identification des besoins notamment par le biais de la participation au processus d'élaboration des budgets 	<p>100%</p>			

	<p>participatifs.</p> <p>5) Obligation de publication et publication par l'ARMP, la DGCMP et les autorités des autorités contractantes des rapports (trimestriels) des marchés et des activités.</p> <p>6) Association et participation d'une équipe de la société civile dans les missions d'audits annuels des marchés publics.</p> <p>7) Implication de la société civile dans le comité de suivi de mise en œuvre des recommandations des audits annuels.</p> <p>8) Appui à la société civile en vue de la conduite des missions de contrôle citoyen sur la satisfaction des bénéficiaires des marchés, la promotion des petites et moyennes entreprises, la promotion de l'artisanat, la promotion de la formalisation des entreprises, la promotion de la femme et des groupes vulnérables (personnes avec handicap, etc.), promotion des quartiers défavorisés, etc.</p>				
22. Vous auriez un exemple précis d'un cas où la société civile a contribué à façonner et améliorer l'intégrité dans la	Le rapport de l'ODEP sur l'analyse des marchés publics de la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) pendant la période allant de	80%			Impliquer davantage la société civile

passation des marchés publics?	2014 à 2017 a permis de mettre en lumière le recours abusif à la procédure de gré à gré et l'inefficacité des organes de contrôle a posteriori des marchés publics.				
23. Quelques exemples de cas indiquant que les fournisseurs et les organisations professionnelles soutiennent activement l'intégrité et les comportements éthiques dans la passation des marchés publics, par exemple grâce à des mesures de conformité internes?	Voir différents rapports du contrôle citoyen du BUFORDI et de l'ODEP et les publications du GREM. Enfin, diffusion des émissions sur les marchés publics.	80%			
24. Ind. Sub 14c Vous connaissez des cas d'organisations nationales de la société civile (OSC), y compris les bureaux nationaux des OSC internationales, qui exercent une fonction de supervision et assurant un contrôle social de manière active dans la passation des marchés publics. (nombre et nom)	Le rapport de l'ODEP sur l'analyse des marchés publics de la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) pendant la période allant de 2014 à 2017 a permis de mettre en lumière le recours abusif à la procédure de gré à gré et l'inefficacité des organes de contrôle a posteriori des marchés publics.	80%			